



COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

DEMANDE DE CARTE GRATUITE DE TRANSPORT SCOLAIRE (collégiens et lycéens domiciliés et scolarisés sur le territoire communautaire)

La demande est à retourner à l'établissement scolaire qui transmettra au service transport scolaire de la Communauté Creusot Montceau.

Transport par SNCF

NOM de l'élève : _____ Prénom _____
(en majuscule)
Sexe* F M Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|

externe/demi-pensionnaire*
interne*

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Etablissement fréquenté : _____

Classe : _____ Point de montée : Commune : _____

Arrêt : _____

NOM et Prénom du représentant légal* : Monsieur Madame

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT	
Code établissement	
_ _ _	_ _ _ _ _
Code classe	
_	_
Date de demande de carte	
_ _ _ _ _ _ _	_ _ _
Cachet et signature de l'établissement :	

Adresse : _____

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Tél. Portable : _____ Tél. Fixe : _____

(Seules les familles indiquant un numéro de téléphone portable recevront les alertes SMS diffusées par la Communauté).

Email : _____

Partie réservée à la C.U.C.M	
Si OUI	
Circuit :	_ _ _ _ _ _ _
Si NON	
Motif :	_____

* à cocher

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus
et avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires
consultable sur www.creusot-montceau.org

Fait à _____ Le/../....
Signature (obligatoire)

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE DE MIDI * OUI NON

Le service est créé pour un aller/retour de l'établissement scolaire au domicile de l'élève et vice-versa pour les communes de Le Creusot, Le Breuil, Torcy, Montceau les Mines, Blanzay et Saint-Vallier. (Attention : prenez connaissance des horaires et des points d'arrêts en vous reportant sur www.creusot-montceau.org rubrique transport)

AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT * OUI NON

L'aide individuelle au transport scolaire est accordée aux élèves qui ne disposent d'aucun service de transport organisé jusqu'à l'établissement scolaire de rattachement ou jusqu'au service le plus proche, sous réserve de respecter les conditions générales de prise en charge (éligibilité à la gratuité du transport scolaire, être scolarisé sur le territoire de la Communauté dans l'établissement de secteur, être domicilié sur le territoire de la Communauté).

L'indemnité kilométrique est allouée sur la base d'un trajet quotidien (soit aller, soit retour, soit aller et retour) du domicile à l'établissement scolaire lorsqu'il n'existe pas de service de transport ou du domicile au point d'arrêt de

Tournez la page SVP ⇨

transport scolaire le plus proche, avec une déduction des deux premiers kilomètres par trajet, avec une distance maximale de 10 km par trajet (La distance retenue est la distance la plus directe calculée par Google Maps).

L'aide est versée à la fin de chaque année scolaire. Les familles prétendant à l'aide individuelle au transport doivent adresser **AVANT LE 31 OCTOBRE de chaque année** l'imprimé à télécharger, soit par courrier à Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau – Château de la Verrerie – 71200 Le Creusot soit par courriel à transportscolaire@creusot-montceau.org

Protection des données personnelles : « Vos données personnelles sont collectées par la CUCM (responsable du traitement) afin de pouvoir instruire le dossier de transport scolaire de votre enfant. Il s'agit de permettre la délivrance d'un titre de transport et de gérer le dossier tout au long de sa scolarité avec la mise à jour des données.

Vos données sont traitées au titre des obligations légales de la CUCM en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable.

Seules les personnes strictement habilitées, dans le cadre de leurs fonctions au sein de la Direction des Déplacements, seront amenées à traiter vos données personnelles. Elles seront conservées sur la durée de la scolarité de l'élève.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la CUCM par voie électronique dpo@creusot-montceau.org

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.